

ROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
UR KOHLE UND STAHL

O H E B E H Ö R D E

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
CHARBON ET DE L'ACIER

AUTE AUTORITÉ

COMUNITA' EUROPEA
L CARBONE E DELL'ACCIAIO

ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP
DOR KOLEN EN STAAL

HOGE AUTORITEIT

Bulletin mensuel d'Information

LUXEMBOURG

Septembre/Oktobre 1956

Numéro 8

Bulletin mensuel
d'Information

Le présent numéro du Bulletin mensuel d'Information de la Haute Autorité est le premier qui paraît depuis la fin de l'été.

Après les événements tragiques qui, au mois d'août, ont endeuillé la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous ne saurions aborder les chapitres habituels sur la situation économique générale et sur l'action de la Haute Autorité sans exprimer nos sentiments de profonde sympathie aux familles et aux amis des 262 victimes de la catastrophe minière de **MARCINELLE**.

LA SITUATION DU MARCHE COMMUN

ACIER.-

1.- Les enregistrements de commandes nouvelles en produits laminés, qui, en juin, avaient fortement augmenté (près de 3,8 millions de tonnes) ont atteint 3 550 000 tonnes en juillet et 3 273 000 tonnes en août.

Les mois d'été ont donc vu se produire, comme à l'accoutumée, un certain fléchissement. Mais, d'une part, celui-ci est - quoique plus accentué que l'an dernier - de faible amplitude et, d'autre part, le volume des enregistrements des trois mois d'été reste supérieur à celui des mois correspondants de 1955. Le marché de l'acier demeure ferme pour la plupart des produits et rien ne laisse actuellement prévoir une modification rapide de son orientation.

Les commandes en carnet se sont élevées à 14,7 millions de tonnes à la fin du mois de juillet.

La diminution intervenue en juillet et août a porté sur les commandes en provenance de la Communauté (2 951 000 tonnes en juin, 2 605 000 tonnes en juillet et 2 470 000 en août).

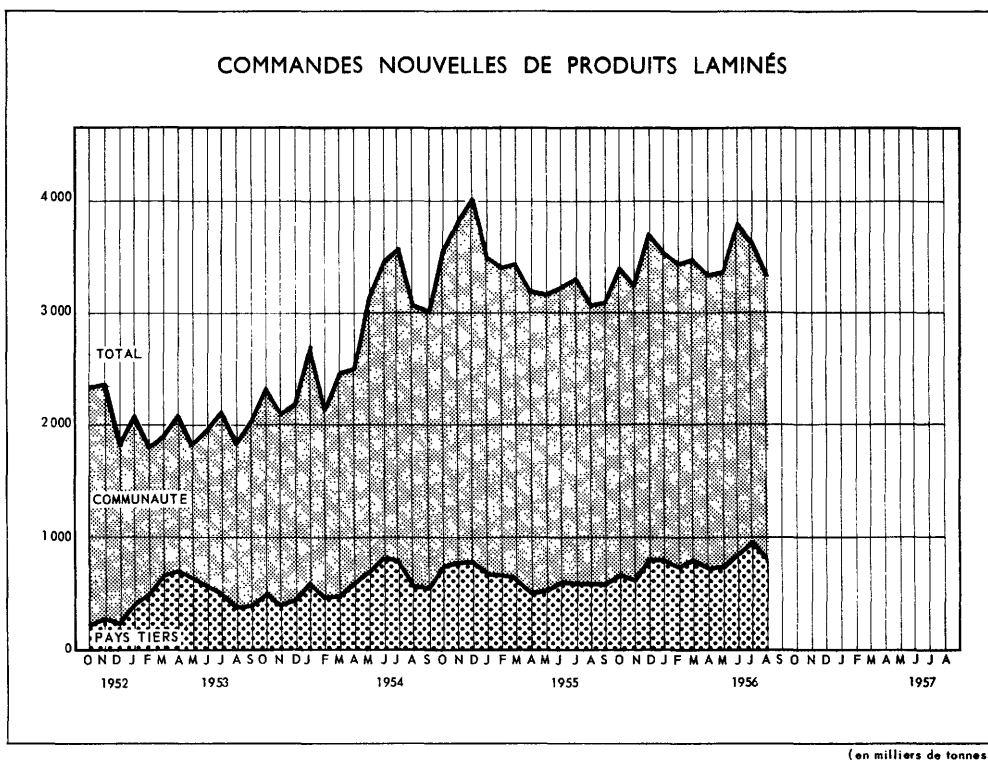
En revanche, les commandes en provenance des pays tiers sont passées de 844 000 en juin à 945 000 tonnes en juillet et le niveau atteint en août est resté élevé (803 000 tonnes).

Une analyse par pays montre que le niveau atteint pendant les mois d'été est, en général, supérieur à celui qui fut enregistré pendant la période correspondante de l'année 1955.

EVOLUTION DES COMMANDES PAR PAYS

(en indice : périodes correspondantes de 1955 = 100)

	<u>1er trim.</u> <u>1956</u>	<u>2ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>Juillet</u> <u>1956</u>	<u>Août</u> <u>1956</u>
Allemagne (R.F.)	101	107	94	104
Belgique	115	111	107	100
France et Sarre	96	106	110	106
Italie	99	128	158	116
Luxembourg	103	103	117	104
Pays-Bas	96	115	87	134
<u>Communauté</u>	<u>101</u>	<u>109</u>	<u>107</u>	<u>106</u>
	===	===	===	===



2.- Les livraisons de produits laminés des usines de la Communauté qui depuis mars égalaient ou excédaient légèrement les commandes sont restées en deçà de celles-ci en juin (3 611 000 tonnes) et en juillet (3 300 000 tonnes). Les délais de livraisons sont encore fort longs pour la grande majorité des produits.

3.- Les exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers restent orientées à la hausse : de 668 600 tonnes par mois au premier trimestre, elles sont passées à 765 100 tonnes en avril, 756 300 tonnes en mai et 813 700 tonnes en juin. La moyenne mensuelle du premier semestre de l'année en cours s'élève à 723 500 tonnes contre 638 700 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de 13,3 %

Comme on l'a vu en examinant les commandes, les exportations vers les pays tiers resteront probablement à un niveau élevé pendant le second semestre.

4.- La production d'acier brut, après le niveau record de juin (4 845 000 tonnes), a connu en juillet (4 656 000 tonnes) un léger fléchissement saisonnier. La production du mois d'août s'est élevée à 4 668 000 tonnes.

Pour les huit premiers mois de l'année, la moyenne mensuelle est de 4 653 000 tonnes, soit 8,4 % de plus que pour la période correspondante de 1955 (4 294 000 tonnes).

Il est probable que la production de 1956 ne sera que légèrement inférieure à 57 millions de tonnes.

Une analyse par pays montre qu'un fléchissement saisonnier est intervenu en France, en Belgique et au Luxembourg, tandis que, dans les autres pays, le niveau atteint en juin a été maintenu ou même dépassé en juillet ou août.

Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, les résultats obtenus pendant les mois d'été de l'année précédente ont été assez largement dépassés en juillet et août 1956 dans tous les pays de la Communauté.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ACIER BRUT

(en indice : périodes correspondantes de 1955 = 100)

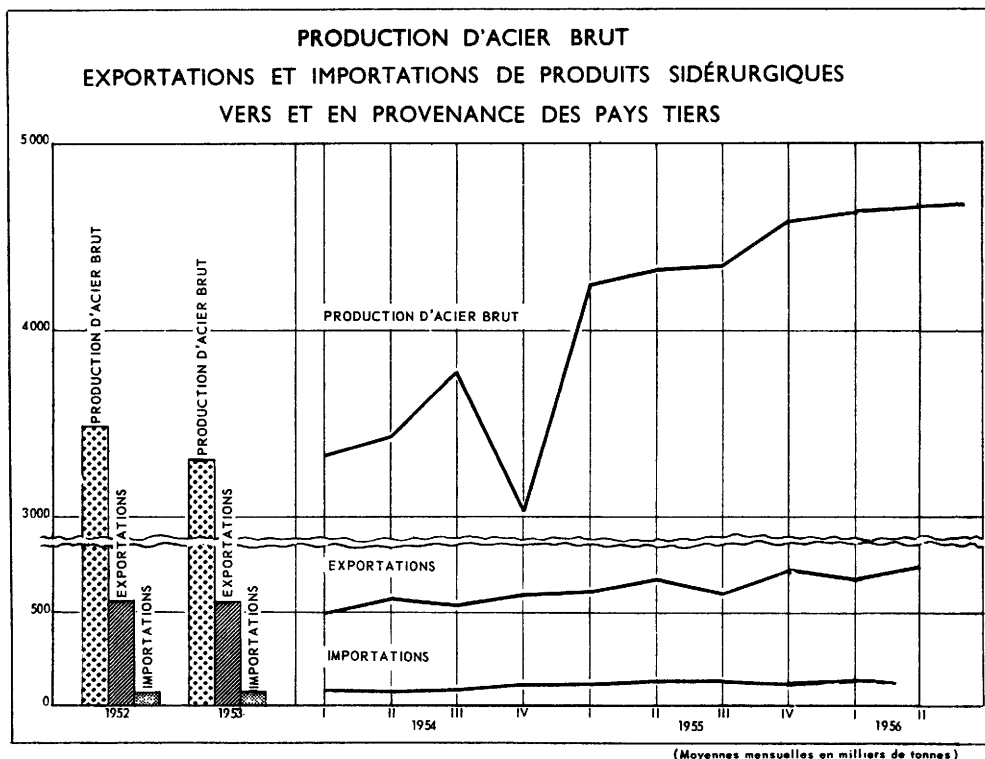
	<u>1er trim.</u> <u>1956</u>	<u>2ème trim.</u> <u>1956</u>	<u>Juillet</u> <u>1956</u>	<u>Août</u> <u>1956</u>
Allemagne (R.F.)	111	108	108	109
Belgique	110	110	102	112
France	104	107	108	106
Sarre	113	102	108	109
Italie	107	109	112	112
Luxembourg	107	113	112	104
Pays-Bas	108	109	108	101
<u>Communauté :</u>	<u>109</u>	<u>108</u>	<u>108</u>	<u>109</u>
	===	===	===	===

5.- La production de fonte a été également affectée par une faible diminution saisonnière en juillet et août. Elle a évolué comme suit (en milliers de tonnes) :

1er trim. (moy. mens.)	3 514
2ème trim. (moy. mens.)	3 626
juin 1956	3 714
juillet 1956	3 657
août 1956	3 646

6.- Les importations de produits sidérurgiques en provenance des pays tiers avaient tendance à diminuer : de 125 500 tonnes par mois au premier trimestre, elles sont tombées à 120 200 tonnes en avril et 117 200 tonnes en mai. D'après les données encore incomplètes pour le mois de juin, il semble cependant qu'une forte augmentation est intervenue au cours de ce dernier mois (plus de 180 000 tonnes). Les importations allemandes, notamment, sont passées, en juin, de 27 000 à 79 600 tonnes. La

moyenne mensuelle du premier semestre de 1956 peut être évaluée à 133 000 tonnes contre 118 400 tonnes pendant la période correspondante de 1955, soit une augmentation de plus de 12 %.



7.- Les échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté qui, en avril, avaient atteint 466 500 tonnes, contre 421 200 tonnes par mois au premier trimestre, ont baissé en mai (405 600 tonnes). En juin, ils se sont élevés de nouveau à 452 600 tonnes de sorte que la moyenne mensuelle du deuxième trimestre (441 600 tonnes) dépasse nettement celle du premier trimestre. Pour l'ensemble du premier semestre de 1956, les échanges ont porté sur 431 400 tonnes par mois contre 447 900 tonnes pendant la période correspondante de 1955 (-3,7 %).

8.- En ce qui concerne l'approvisionnement de la sidérurgie en matières premières, si l'équilibre entre les ressources et les besoins se maintient pour le minerai de fer et a pu être réalisé ces derniers mois pour la ferraille, l'évolution future des disponibilités en ferraille et en coke reste néanmoins un grave sujet de préoccupation pour la Haute Autorité.

9.- L'extraction brute de minerai de fer a, comme la production d'acier, atteint son niveau-record en juin (7 250 000 tonnes), pour flé-

chir légèrement en juillet (6 557 000) et août (6 401 000).

Les importations des pays tiers restent à peu près stables : 1 711 000 tonnes en mars, 1 679 000 tonnes en avril et 1 765 000 tonnes en mai. Les exportations ont tendance à augmenter : 77 100 tonnes en mars, 77 200 tonnes en avril et 96 300 tonnes en mai.

La consommation de minerai a atteint, en mai, près de 8 millions de tonnes. Les stocks dans les mines de fer qui avaient légèrement diminué en mai, se sont élevés à 4,5 millions de tonnes à la fin du mois de juin.

Les échanges de minerai de fer entre les pays de la Communauté restent à un niveau élevé : de 1 138 000 tonnes par mois au premier trimestre, ils sont passés à 1 186 800 tonnes en avril, à 1 173 400 tonnes en mai et à 1 188 400 tonnes en juin. Pour l'ensemble du premier semestre, de 1956, ils se sont élevés à 1 160 000 tonnes par mois contre 1 111 900 tonnes pendant la période correspondante de 1955.

En dehors du courant principal de la France vers la Belgique et le Luxembourg, on note une continuation de la tendance à l'augmentation des réceptions de l'Allemagne, en provenance de la France et du Luxembourg : l'ensemble des réceptions de la République fédérale, qui étaient de 53 800 et 49 500 tonnes en mars et avril 1955, ont atteint 69 600 et 109 500 tonnes en mars et avril 1956, et semblent être appelées à s'accroître encore dans les mois qui viennent.

10.- Les disponibilités totales en ferraille restent à peu près satisfaisantes, encore qu'en juillet elles aient été légèrement inférieures aux besoins totaux. Les ressources propres des usines se maintiennent à environ 1,1 million de tonnes par mois et la collecte intérieure a procuré 821 000 tonnes en mai, 979 000 en juin et 807 000 en juillet. Les importations restent à un niveau élevé : 274 000 tonnes en mai, 322 000 en juin et 241 000 en juillet. L'évolution de l'ensemble des disponibilités comparée à celle des besoins a été la suivante (en milliers de tonnes) :

	<u>Mai</u>	<u>Juin</u>	<u>Juillet</u>
Disponibilités	2 181	2 484	2 151
Besoins	2 160	2 269	2 195

Les stocks de ferraille en usine ont évolué comme suit (en milliers de tonnes) :

fin décembre 1955	2 697
fin avril 1956	2 695
fin mai 1956	2 725
fin juin 1956	2 941
fin juillet 1956	2 899

Les échanges de ferraille entre les pays de la Communauté qui avaient tendance à diminuer sont en augmentation depuis juin. Ils ont évolué comme suit (en milliers de tonnes) :

premier trimestre 1956 (moy. mens.)	87,8
avril	85,0
mai	76,4
juin	100,6
juillet	119,3

Ce sont notamment les achats italiens en Allemagne et en France qui ont augmenté. Par ailleurs, le Luxembourg qui jusqu'ici n'achetait que des quantités minimes, a fortement augmenté ses importations en provenance de la Belgique et de la France en juillet. En revanche, les réceptions de la France et de la Sarre sont en diminution.

L'évolution des prix n'a pas subi de grande modification mais marque néanmoins une certaine tendance à la hausse :

	<u>15 mai</u>	<u>15 juin</u>	<u>15 septembre</u>
	(en dollars unités de compte par tonne) (1)		
Allemagne (R.F.)	37,78	37,78	37,78
Belgique	41,55	41,55	43,55
France et Sarre	41,00	39,50	41,00
Italie	40,00	40,00	40,80
Luxembourg	45,70	45,35
Pays-Bas	41,90	41,90	41,90

A ces prix intérieurs s'ajoute la contribution de péréquation pour la ferraille importée et pour les économies réalisées par une mise accrue de fonte. La charge de péréquation qui s'élevait à 9,25 jusqu'à la fin du mois de juin a été fixée à 10,50 dollars pour la période allant de juillet à octobre 1956.

Le "composite price" de la ferraille américaine, qui était tombé à 44,83 dollars à la mi-juin, a fortement augmenté depuis lors et a atteint un maximum avec 58,83 dollars à la mi-septembre. Pendant la deuxième moitié de ce dernier mois, on a pu constater une légère détente : le "composite price" étant revenu à 58,17 dollars.

11.- Les prix des produits sidérurgiques n'ont pas subi de modifications majeures depuis la publication du dernier Bulletin mensuel d'Information (2).

En Belgique, les prix des poutrelles à larges ailes ont été augmenté de 5,8 % à la fin du mois de juillet. Dans la première quinzaine de septembre, les prix des profilés parité Seraing ont été relevés de 1,9 % pour la qualité Thomas et de 1,6 % pour la qualité Siemens-Martin, alors que les prix des feuillards qualité Siemens-Martin subissaient une augmen-

(1) Prix intérieurs départ usine, hors taxes.

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 30).

tation de 8 %. A la mi-septembre, les prix des tôles fortes et moyennes ainsi que des larges plats ont été relevés d'environ 4 % pour les parités Clabecq et La Louvière.

En Italie, les prix des laminés marchands de plus de 80 mm, des profilés et, en partie, aussi du fil machine ont augmenté de 2,5 % à la mi-septembre. A la même époque, les prix des tôles fortes et moyennes ainsi que des larges plats étaient relevés de 3,2 %.

Au Luxembourg, les prix des palplanches ont augmenté, à la mi-août, de 2,8 %, tandis qu'aux Pays-Bas les prix des feuillards de moins de 150 mm ont diminué de 2,2 %.

Les prix minima à l'exportation des producteurs de la Communauté, qui étaient restés inchangés depuis janvier 1956, ont été relevés le 13 septembre pour la plupart des produits de 5 à 8 dollars, soit 3,6 à 6,8 % pour la grande exportation. Les prix pour le fil-machine, les feuillards et les tôles fines sont restés inchangés. Le 18 septembre, les prix pour les exportations à destination de la Suisse ont subi une hausse analogue.

L'augmentation des prix début août aux Etats-Unis, tant pour le marché intérieur qu'à l'exportation, qui est la plus forte depuis la fin de la guerre, ne semble pas étrangère à ces modifications de prix à l'exportation des pays de la Communauté. Les prix à l'exportation des producteurs de la Communauté restent cependant de loin inférieurs aux prix à l'exportation des Etats-Unis.

CHARBON.-

12.- La production de houille - inférieure en juillet et août au niveau du mois de juin - reste au-dessus du niveau des mois correspondants de 1955.

L'évolution depuis le début de l'année a été la suivante (en millions de tonnes) :

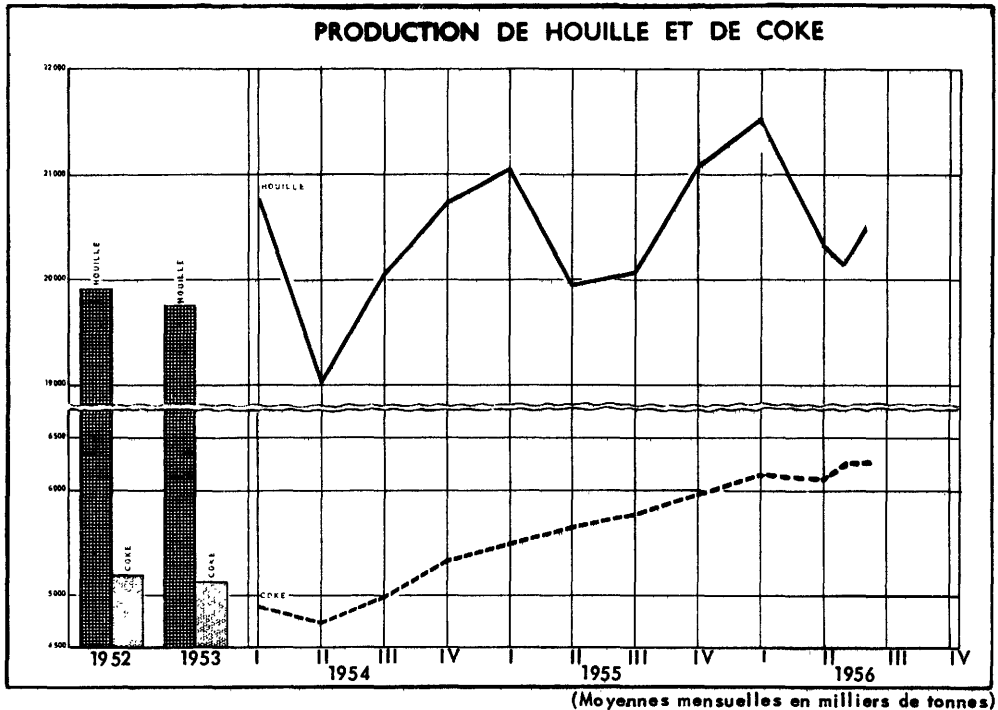
premier trimestre 1956 (moy. mens.)	21,5
avril	20,3
mai	19,5
juin	21,4
juillet	20,1
août	20,6

La moyenne mensuelle des huit premiers mois (20,8 millions de tonnes) est supérieure de 2,2 % à celle de la période correspondante de 1955 (20,4 millions de tonnes). Extrapolée sur douze mois, cette production équivaut à 249,6 millions de tonnes (246,4 millions en 1955).

13.- Les effectifs du fond continuent à diminuer. De 650 800 à la fin de 1955 et 657 300 fin février 1956, ils sont passés à 644 900 fin juin et 641 900 fin juillet.

14.- Le rendement fond continue à augmenter. De 1 510 kg en janvier 1956, il s'est élevé à 1 547 kg en juin et 1 544 kg en juillet (moyenne de l'année 1955 : 1 497 kg).

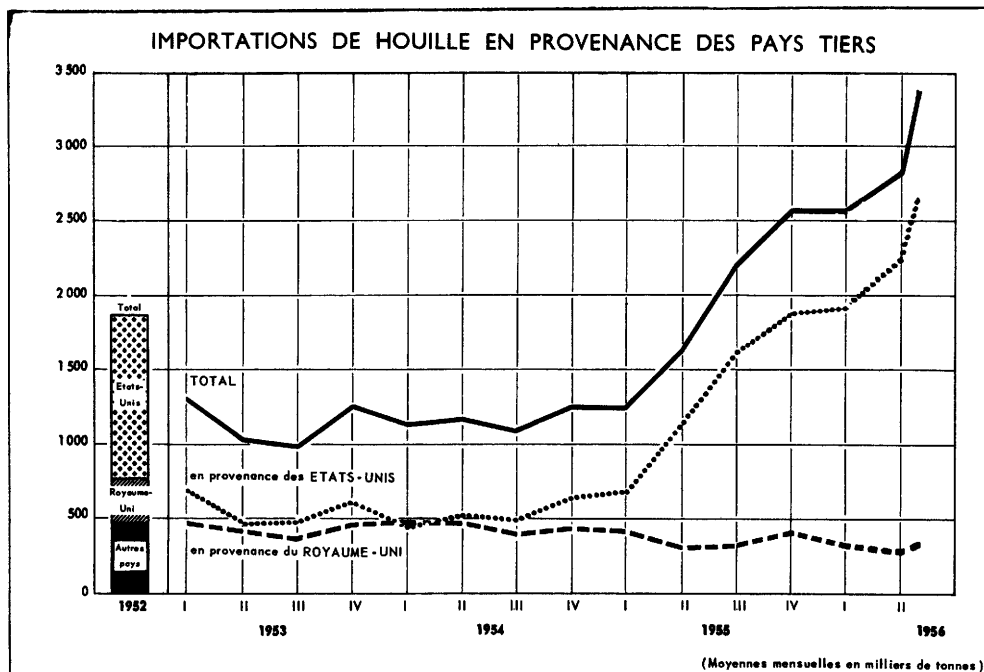
15. La production de coke augmente lentement; la moyenne des huit premiers mois (6 175 000 tonnes) est supérieure de 9,7 % à celle de la période correspondante de 1955 (5 361 000 tonnes).



16.- Les importations de houille en provenance des pays tiers ont augmenté sensiblement en juillet, principalement du fait des importations françaises.

L'évolution depuis le début de janvier pour l'ensemble de la Communauté a été la suivante (en milliers de tonnes) :

	<u>Total</u>	<u>dont Etats-Unis</u>
premier trimestre 1956 (moyenne mensuelle)	2 571	1 954
avril	2 592	2 030
mai	2 952	2 376
juin	2 967	2 364
juillet	3 354	2 631



17.- Les exportations de houille (473 000 tonnes par mois de janvier à mai) ont augmenté en juin et juillet (environ 573 000 tonnes en moyenne). Cette augmentation est due principalement à un relèvement des exportations allemandes (179 500 tonnes en mai et 251 563 en juin) et françaises (105 217 tonnes en mai et 140 907 en juillet).

18.- Les exportations de coke sont passées de 455 000 tonnes en mai à 398 687 tonnes en juin (forte baisse en Allemagne), pour remonter à 435 000 tonnes en juillet.

19.- Les échanges entre les pays de la Communauté ont légèrement augmenté en juin, par rapport aux mois précédents, en ce qui concerne la houille et les agglomérés de houille. Néanmoins, la moyenne des sept premiers mois (1 650 000 tonnes) est inférieure d'environ 20 % à celle de la période correspondante de 1955 (2 008 000 tonnes).

En ce qui concerne le coke, malgré une légère baisse en juin-juillet par rapport aux mois précédents, la moyenne des sept premiers mois (763 000 tonnes) est supérieure de 2,4 % à celle de la période correspondante de 1955 (745 000 tonnes).

20.- Les stocks restent à un niveau extrêmement bas :

	<u>fin décembre 1955</u>	<u>fin août 1956</u>
Stocks de houille aux mines	7 511 000 t	6 906 000 t
Stocks de coke dans les cokeries	555 000 t	502 000 t

Les stocks de houille, qui subsistent notamment en France (5,5 millions de tonnes), se composent pour environ 80 % de bas-produits.

21.- L'évolution des prix du charbon a été marquée, au cours de l'été, par le dépôt de nouveaux barèmes aux Pays-Bas : augmentation de 2 à 6 florins par tonne au 1er septembre.

Par ailleurs, la Haute Autorité a autorisé, par décision du 26 septembre, avec effet à partir du 1er octobre 1956, une augmentation moyenne de 79 francs belges sur l'ensemble des catégories et sortes de charbon belge auxquelles s'applique le système de péréquation prévu par le paragraphe 26, 2, a de la Convention. Pour les autres catégories et sortes, dont les prix sont libres, les producteurs ont procédé à une augmentation de 55 francs belges pour la houille et de 95 francs belges pour les agglomérés de houille. Ces majorations qui se traduisent par une hausse moyenne de 76 francs belges sur toutes les catégories et sortes de houille (77 francs belges en incluant les agglomérés) ont été rendues nécessaires par l'augmentation des salaires des mineurs belges à partir du 1er octobre 1956 (1).

PROGRAMMES PREVISIONNELS.- (2)

22.- Conformément à l'article 46 du Traité, la Haute Autorité a établi, pour la troisième fois, des programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation de charbon et de produits sidérurgiques.

Ces programmes portent sur le quatrième trimestre de 1956. Ils ont été soumis au Comité consultatif le 28 septembre 1956.

23.- En ce qui concerne le charbon, l'examen de la situation fait ressortir une augmentation saisonnière de la demande des centrales thermiques et des foyers domestiques, à laquelle il faut ajouter des besoins supplémentaires pour la carbonisation. Au total, par rapport au troisième trimestre, les prévisions de besoins se trouvent en accroissement d'environ 2 500 000 tonnes. Il s'y ajoute un accroissement de 1 200 000 tonnes dans la consommation à la mine (centrales minières, livraisons au personnel).

(1) Voir décision n° 29-56 du 26 septembre 1956. Journal officiel de la Communauté du 28 septembre 1956.

(2) Pour le programme prévisionnel de la Haute Autorité qui a porté sur le deuxième trimestre 1956, voir Bulletin mensuel d'information de mai 1956 et Journal officiel de la Communauté du 30 avril 1956. Pour le deuxième programme prévisionnel voir Bulletin mensuel d'information de juillet 1956 et Journal officiel de la Communauté du 19 juillet 1956.

La production escompte, par rapport au trimestre dernier, un disponible supplémentaire de seulement 1 600 000 tonnes, résultat d'éléments contradictoires. En Allemagne, la situation est favorable grâce à un bon recrutement des mineurs de fond; en France, on espère une reprise de la production par suite de la mesure prise le 25 août démobilisant les mineurs et les affectant à la mine. En revanche, dans le cas de la Belgique, la catastrophe de MARCINELLE a provoqué un arrêt dans le recrutement des travailleurs étrangers tout en freinant celui des travailleurs nationaux.

Les importations des pays tiers autres que le Royaume-Uni et les Etats-Unis, c'est-à-dire essentiellement de Pologne et de l'Union soviétique, se montrent sans changement avec, pour l'ensemble de ces deux derniers pays, un montant total prévu de l'ordre de 800 000 tonnes.

Les tonnages de houille à recevoir du Royaume-Uni sont fixés à 608 000 tonnes à la suite des dernières négociations au sein du Conseil d'Association entre le Royaume-Uni et la Communauté.

Malgré les importations de charbon en provenance des Etats-Unis initialement prévues à 8 300 000 tonnes, le bilan de la Communauté laisse encore apparaître pour le quatrième trimestre une insuffisance de plus de 2 millions de tonnes. C'est dire que la Communauté devra importer environ 10 millions de tonnes de charbon américain durant le quatrième trimestre. Les importations des Etats-Unis pour l'année 1956 se monteraient ainsi à 30 millions de tonnes.

Ces importations massives de charbon américain posent des problèmes internes du fait de la disparité des prix d'avec les charbons de la Communauté. Elles peuvent aussi poser pour certains pays des problèmes de balance des paiements qui risquent de devenir d'autant plus sérieux que ceux-ci ne sont pas près de disparaître.

Une note réconfortante cependant : la situation satisfaisante des stocks dans la plupart des grands secteurs industriels et dans les services publics.

Pour le coke de four, le bilan de la Communauté laisse apparaître un déficit de 400 000 tonnes, analogue à celui du trimestre dernier.

Les besoins exprimés pour la sidérurgie ne changent guère par rapport aux prévisions du troisième trimestre. En effet, l'accroissement des besoins de consommation de la sidérurgie, lié à la reprise saisonnière du quatrième trimestre, est du même ordre de grandeur que les prévisions pour reconstitution de stocks du troisième trimestre.

24.- En ce qui concerne la sidérurgie, le quatrième trimestre est caractérisé par une forte reprise saisonnière : après le ralentissement passager des commandes normalement observé au troisième trimestre, la demande de produits sidérurgiques s'accroît; la production, ralentie elle aussi par les baisses de productivité de l'été, reçoit une nouvelle impulsion.

Or, la production sidérurgique de la Communauté se heurte, dans le domaine des capacités installées et des approvisionnements en matières premières, à des goulots d'étranglement de plus en plus étroits. Ces goulots limiteront pendant le quatrième trimestre la croissance de cette production.

Les besoins d'importation de ferraille de la Communauté, déjà dangereusement élevés, tendront à s'accroître encore substantiellement. Le manque de coke, atténué au troisième trimestre par le ralentissement saisonnier de la production sidérurgique, se manifesterait clairement au quatrième. Ces difficultés d'approvisionnement, qui se feront sentir de façon plus aiguë dans les bassins de la Communauté les moins bien situés par rapport aux sources de matières premières, pourront maintenir la production sidérurgique de la Communauté au-dessous du niveau correspondant aux capacités de production en fonte et en acier. Or, les demandes intérieure et extérieure, pour être entièrement satisfaites, requerraient une production plus grande encore que celle qui correspond à ces capacités.

La nécessité, pour toutes les parties en cause, de prendre des mesures énergiques pour réduire les tensions qui résultent de cette situation, est évidente.

A. - Acier. - Compte tenu du nombre prévisible des jours ouvrés, de l'accroissement escompté des capacités et de l'évolution observée de la productivité, la production d'acier brut de la Communauté se placera au quatrième trimestre 1956 aux environs de 14,7 millions de tonnes. De plus, 0,3 million de tonnes environ seront importées (1).

Les besoins accrus des pays de la Communauté, et en particulier des industries transformatrices de l'acier, conduiront à une consommation apparente intérieure de 12,1 millions de tonnes d'acier brut environ.

Or, l'augmentation continue des livraisons de produits sidérurgiques aux pays tiers et l'accroissement régulier des carnets de commandes pour la grande exportation amènent à prévoir un niveau élevé des exportations dans le courant du quatrième trimestre, niveau qui tendra à dépasser les 2,9 millions de tonnes (1) qui resteraient disponibles.

B. - Fonte. - En tenant compte des mêmes facteurs que pour l'acier, on arrive pour la production prévisible de fonte du quatrième trimestre au chiffre de 11,3 millions de tonnes. Même en admettant que les importations nettes atteignent le niveau de 200 000 tonnes et que 1,0 million de tonnes seulement soient fournies aux fonderies, les aciéries ne disposent que de 10,5 millions de tonnes de fonte. Comme on le verra ci-dessous, le déficit de ferraille de la Communauté se trouvera aggravé de ce fait.

C. - Coke sidérurgique. - Pour permettre aux hauts fourneaux de la Communauté de fonctionner dans la pleine mesure de leur capacité de production et compte tenu des besoins de l'industrie sidérurgique autres que ceux des hauts fourneaux et des installations d'agglomération, 11,6 millions de tonnes de coke seraient nécessaires. Or, ce tonnage de coke ne pourra être fourni à la sidérurgie que dans la mesure dans laquelle des moyens pourront être trouvés pour résorber le déficit de plus de 400 000 tonnes qui résulte du bilan "coke de four". Il est probable qu'une partie importante de ce déficit ne pourra pas être résorbée, ce qui aurait pour conséquence une réduction de la production de fonte, et partant d'acier, en dessous des niveaux indiqués dans les paragraphes précédents.

(1) En équivalent d'acier brut.

D. - Ferraille. - Si la production de fonte et d'acier doit atteindre les niveaux qui viennent d'être exposés, 6,85 millions de tonnes de ferraille devront être consommées.

Or, même en tenant compte de l'augmentation des chutes sidérurgiques disponibles et de la croissance saisonnière de la collecte intérieure, l'on ne pourra guère trouver dans la Communauté plus de 5,95 millions de tonnes de ferraille. 0,9 million de tonnes devraient donc provenir soit d'une diminution des stocks (qui sont déjà très proches du niveau de sécurité), soit d'importations qui deviennent de plus en plus difficiles et onéreuses.

Par ailleurs, toute accentuation du déficit en coke conduirait à une tendance à l'augmentation de la consommation spécifique de ferraille aux hauts fourneaux dans le but d'enrichir le lit de fusion.

Le caractère inquiétant de cette situation doit être souligné.

E. - Minerai. - Ici, par contre, la situation continue à être détendue : les besoins globaux peuvent être évalués à 8,7 millions de tonnes et la production de minerai marchand à 6,1 millions de tonnes. Restent à couvrir 2,6 millions de tonnes, ce qui devrait être possible sans trop de difficultés (1).

(1) en contenu de Fe.

L'ACTION DE LA HAUTE AUTORITE

APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

25.- Droits de douane italiens.- Le Gouvernement italien a publié, le 12 juillet 1956, un décret aux termes duquel la suspension des droits de douane à l'entrée en Italie sur les fontes en provenance des pays membres de la Communauté, qui expirait le 14 juillet 1956, a été de nouveau prorogé jusqu'au 31 décembre 1956 (1).

26.- Prix de zone.- Par décision du 18 juillet 1956 (2) la Haute Autorité a autorisé la Società Mineraria Carbonifera Sarda à accorder des rabais sur les prix de leurs barèmes qui, par sorte de charbon, ne doivent pas dépasser dans les zones indiquées les limites ci-après :

Zones de vente	Sortes	Rabais maximum
Italie continentale et Sicile	Minuto	950 liras par tonne
	Graniteilo	750 liras par tonne
	Arancio	250 liras par tonne

Les mines de Sulcis se trouvent, en effet, dans une situation géographique qui les oblige à faire des rabais importants dans les régions de vente autres que la Sardaigne pour pouvoir pallier, dans une certaine mesure, la concurrence des combustibles liquides.

La méthode employée précédemment consistait en un système de cotations incompatible avec les dispositions de l'article 60 et des décisions de la Haute Autorité, étant donné que les prix, ramenés à leur équivalent au départ du point choisi pour l'établissement du barème, pouvaient être différents pour des transactions comparables.

Le régime de rabais de zone a été autorisé par la Haute Autorité, en application du paragraphe 24 de la Convention, pour éviter des déplacements de production précipités et dangereux.

27.- Subvention aux usines d'agglomération non minière.- Par lettre du 23 août 1956, le Gouvernement français a informé la Haute Autorité de l'impossibilité dans laquelle il se trouve de réduire les subventions aux usines d'agglomération non minière pour la campagne 1956/57. Malgré une hausse des prix de cession analogue à celle des années passées, les subventions nécessaires sont évaluées à environ 3 milliards de francs

(1) Voir Journal officiel de la Communauté du 3 août 1956 et Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N° 27).

(2) Voir Journal officiel de la Communauté du 21 juillet 1956.

pour l'année 1956/57. Ceci est dû aux modifications du marché international et national: hausse des prix des charbons, recours à des sources plus onéreuses en raison de la situation générale.

De l'avis du Gouvernement français, il n'est pas possible de réduire plus ces aides sans accroître encore les prix des boulets du littoral. Or, les nouveaux paliers de prix conduisent déjà à un sérieux déséquilibre du marché. Dans de nombreuses localités, les clients doivent recourir à deux sources de ravitaillement à prix notablement différents: les houillères nationales et les usines du littoral.

Le Gouvernement français envisage de répartir les marchés entre les fournisseurs, et demande à la Haute Autorité de lui faire connaître sa position sur les problèmes immédiats et à terme posés par l'agglomération non minière.

Rappelons que la Haute Autorité avait autorisé pour l'année charbonnière 1956/57 un plafond de subvention limité à 1,8 milliard de francs français (1).

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUN

28.- Subventions, aides, charges spéciales.- Conformément à la mission que le Conseil de Ministres, lors de sa session du 3 mai 1956, lui avait confiée en accord avec la Haute Autorité, le Comité mixte a remis au début du mois de juillet les conclusions de ses travaux sur les "méthodes propres à faciliter le recrutement des mineurs et l'augmentation de la production charbonnière en veillant à la stabilité des prix du charbon (2).

Ce rapport constate que le problème de l'emploi dans l'industrie charbonnière dépasse celui du simple recrutement et les préoccupations actuelles immédiates de haute conjoncture: il comporte, au même titre, celui de la conservation de la main-d'oeuvre recrutée. En effet, la trop rapide rotation de celle-ci représente une perte sensible de production et fait peser des charges supplémentaires sur les prix de revient du charbon. Toutefois, les mesures destinées à accroître la stabilité d'emploi ne doivent pas:

- 1°.- constituer une aide illégitime au charbon par comparaison aux autres industries et dans la concurrence avec les autres sources d'énergie;
- 2°.- avoir pour effet de fausser ni de perturber les conditions de la concurrence entre les différentes industries de la Communauté.

Au cours de la 35ème session du Conseil de Ministres, ces conclusions ont été examinées. Le représentant du Gouvernement fédéral a émis le voeu que soit prorogé le délai que la Haute Autorité avait accordé à son Gouvernement pour répondre à la lettre que celui-ci lui avait adressée le 2 mai 1956 au sujet de la prime de poste-fond. Par lettre du

(1) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°95).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N° 32 et 43).

25 juillet 1956, la Haute Autorité a marqué son accord et prolongé le délai d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 24 octobre 1956.

29.- Aménagement des conditions de stockage de charbon.- Par lettre adressée le 16 juillet aux gouvernements et aux producteurs de charbon de la Communauté, la Haute Autorité leur demande de bien vouloir marquer leur accord pour une première réunion, qui aurait lieu à LUXEMBOURG, pour examiner avec eux les différents aspects d'un politique de stockage.

Il est, en effet, apparu à la Haute Autorité qu'un aménagement des conditions de stockage pouvait contribuer à assurer à la fois une plus grande régularité de l'emploi et un meilleur approvisionnement en charbon dans la Communauté, car les variations conjoncturelles dans l'industrie charbonnière sont la cause de préjudices particulièrement importants pour les travailleurs. Ainsi, en 1954, en Allemagne, les travailleurs ont perdu environ 1/2 million de postes de travail, soit une perte de salaire d'ordre de 7,5 millions de DM. Pour la Communauté, la perte de production qui en est résultée est de l'ordre de 3,5 millions de tonnes de charbon.

30.- Prix de zone pour la fonte de moulage en Allemagne (1).- La Haute Autorité avait envoyé, le 10 juillet 1956, aux entreprises allemandes produisant de la fonte de moulage, une lettre leur demandant de déposer, avant le 15 septembre 1956, des barèmes en harmonie avec les dispositions du Traité. Le ministre fédéral de l'Economie a proposé à la Haute Autorité, par lettre du 28 juillet, la création d'une caisse de péréquation pour la fonte hématite de fonderie relevant de son contrôle, pour atténuer les effets de la suppression des prix franco de zone conformément à la lettre de la Haute Autorité du 10 juillet 1956. Cette dernière a décidé de ne pas élever d'objections contre le fonctionnement temporaire de la caisse jusqu'à la fin de la période de transition.

31.- Péréquation ferraille.- La Société Officine Elettromeccaniche Ing. A. MERLINI de TURIN a formé un recours contre la décision de la Haute Autorité du 23 mai 1956, fixant les arriérés de contribution sur la ferraille d'achat et les intérêts de retard de cette entreprise.

TRANSPORTS.-

32.- Incidences de la législation douanière française.- Selon l'article 127 du Code des Douanes français, les produits français relevant du Traité expédiés en transit par des ports belges ou néerlandais, à destination des côtes françaises, sont tenus d'acquitter les droits et taxes d'entrée applicables aux produits étrangers non couverts par le Traité. Ils peuvent toutefois obtenir une dérogation s'ils sont transportés sur un navire battant pavillon français ou assimilé.

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 45).

A la suite de plusieurs interventions de la Haute Autorité, le Gouvernement français a décidé d'autoriser des dérogations aux dispositions de l'article 127 dans certains cas particuliers et, d'autre part, a créé des tarifs de concurrence pour les transports par voie ferrée des produits sidérurgiques en provenance de certaines zones du Nord et à destination du littoral atlantique (1).

La Haute Autorité a demandé au Gouvernement français, par lettre du 21 juillet, de fournir des éclaircissements sur les possibilités de dérogations à l'article 127 et de faire bénéficier de tarifs de concurrence analogues d'autres points du littoral français pour lesquels une correction serait nécessaire.

33.- Tarifs ferroviaires allemands AT 6 B 30 à 33 (2). - Par lettre du 18 septembre, la Haute Autorité a porté à la connaissance du Gouvernement allemand les considérations invoquées le 23 août par le Gouvernement français à l'appui de sa thèse, en lui demandant de lui faire savoir s'il a l'intention de lui adresser une note à ce sujet et, dans l'affirmative, de lui faire parvenir cette note avant le 15 novembre prochain.

34.- Négociations avec l'Autriche (3).- Lors de sa session du 24 juillet, le Conseil de Ministres a donné son accord pour que des négociations soient entamées avec l'Autriche, en vue de l'établissement de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire autrichien.

Les négociations ont commencé le 14 septembre 1956 à Luxembourg; elles se poursuivront les 8 et 9 octobre à Vienne.

35.- Frets fluviaux (4).- Le Comité "frets fluviaux", créé par le Conseil de Ministres le 25 juin 1956 pour examiner les suggestions contenues dans la lettre de la Haute Autorité du 7 avril 1956 concernant la suppression de la discrimination résultant des disparités des frets fluviaux en régime intérieur et en régime international, a tenu sa première réunion le 6 septembre. Sa prochaine réunion aura lieu le 3 octobre.

36.- Transports routiers (5).- A la suite d'une demande formulée par la majorité des délégations gouvernementales au cours de la réunion de la Commission de Coordination du 14 septembre, la Haute Autorité a arrêté le 20 septembre le texte d'un projet de résolution du Conseil de Ministres définissant le mandat de la Commission spéciale dont la Haute Autorité a demandé la constitution pour l'examen des problèmes relatifs aux

(1) Voir Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N°127).

(2) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 47).

(3) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 50).

(4) Voir Bulletin mensuel d'Information, juin 1956 (N° 36).

(5) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 48).

transports routiers. Ce projet, accompagné des observations formulées par certaines délégations au cours de la séance de la Commission de Coordination du 28 septembre, sera soumis au Conseil de Ministres lors de sa prochaine session prévue pour le 4 octobre.

ENTENTES, ORGANISATIONS MONOPOLISTIQUES ET CONCENTRATIONS.-

37.- Organisations charbonnières.- La Cour de Justice a signifié le 17 août à la Haute Autorité un recours formé par le Gouvernement français contre la décision de la Haute Autorité du 22 juin 1956, concernant la signature par l'Association technique de l'Importation charbonnière (A.T.I.C.) des contrats d'achats en France de charbons provenant des autres pays de la Communauté.

D'autre part, par lettre du 30 août, le Gouvernement français a fait connaître à la Haute Autorité qu'il avait l'intention, à propos du débat engagé devant la Cour de Justice, d'évoquer des problèmes d'une large portée, touchant aux questions traitées dans la deuxième lettre de la Haute Autorité du 23 juin et que, dans ces conditions, il n'estimait pas devoir prendre position sur les termes de cette lettre avant l'arrêt de la Cour sur le droit de signature de l'A.T.I.C. La Haute Autorité a cru pouvoir déduire de ces indications que le Gouvernement français était en mesure de prendre position sur ces questions devant la Cour de Justice et par lettre du 28 septembre elle a insisté auprès du Gouvernement français pour que, dans ces conditions, il lui présente à elle-même ses observations dans le cadre de la procédure de l'article 88 du Traité.

Rappelons que dans sa lettre du 23 juin, la Haute Autorité demandait au Gouvernement français son accord sur les questions concernant l'Office de Répartition des Combustibles pour l'Industrie sidérurgique (O.R.C.I.S.), les Groupements Professionnels d'Importateurs-Revendeurs (G.P.I.R.) et les critères d'accès des utilisateurs français aux producteurs non français de la Communauté ainsi que ses observations sur les conditions d'accès des acheteurs français aux négociants non français de la Communauté (1).

ACTION A LONG TERME.-

38.- Déclarations obligatoires des programmes d'investissements.- Par sa décision N° 26-56 du 11 juillet 1956, la Haute Autorité a modifié sa décision N° 27-55 du 20 juillet 1955 relative aux informations à fournir par les entreprises au sujet de leurs investissements (2).

Vu l'importance particulière présentée par les programmes d'investissement ayant pour effet une augmentation de la consommation de ferraille, ceux-ci devront désormais faire l'objet d'une communication préalable

(1) Voir Bulletin mensuel d'Information, juillet 1956 (N° 51).

(2) Voir Journal officiel de la Communauté du 19 juillet 1956.

- si le montant de la dépense prévisible atteint 500 000 unités de compte pour les installations nouvelles et 1 million d'unités de compte pour les remplacements ou transformations
- quel que soit le montant de la dépense prévisible en ce qui concerne les fours de production d'acier et les cubilots à vent chaud servant à la production d'acier.

39.- Orientation des investissements dans la sidérurgie.- La Haute Autorité, examinant de nouveau le problème de l'approvisionnement en feraille dans un Avis publié au Journal officiel de la Communauté du 15 juillet 1956, attire de façon pressante l'attention des entreprises sidérurgiques sur la nécessité d'éviter de la manière la plus stricte la création de capacités nouvelles d'acier qui ne seraient pas compensées, compte tenu des chutes propres des usines, par un accroissement supérieur ou tout au moins équivalent de la production de fonte (1).

Pour la Haute Autorité, cet aspect du problème sera dorénavant un critère important pour déterminer le sens des avis qu'elle est appelée à émettre sur les programmes d'investissements qui lui sont déclarés.

40.- Objectifs généraux.- Les commissions chargées d'approfondir les objectifs généraux ont maintenant terminé l'essentiel de leurs travaux (2). Les commissions de coordination dont le rôle était d'orienter et d'harmoniser l'action des commissions spéciales, se sont réunies le 10 septembre pour le charbon et le 1er octobre pour l'acier. La Haute Autorité va être incessamment saisie des résultats obtenus.

PROBLEMES DU TRAVAIL.-

41.- Réadaptation dans le Borinage.- Le 6 mars, le Conseil spécial de Ministres avait accordé à la Haute Autorité, au titre du paragraphe 23, alinéa 6 de la Convention, une dérogation lui permettant de prendre à sa charge la totalité de l'aide à accorder, au titre du paragraphe 23, alinéa 4 aux travailleurs des mines du Borinage licenciés par suite de l'exécution du programme d'assainissement (3).

Le Gouvernement belge, par une lettre du 7 juillet, a présenté un plan d'exécution du programme d'aide qui prévoit que tout travailleur licencié à la suite de la fermeture du siège où il était occupé aura droit à une indemnité d'attente dégressive, par paliers, jusqu'au maximum de 365 jours. D'autres indemnités sont prévues pour les travailleurs amenés à transférer leur domicile dans une nouvelle localité pour y exercer un emploi et pour ceux qui suivent des cours de réadaptation professionnelle.

-
- (1) Voir également Quatrième Rapport général de la Haute Autorité, avril 1956 (N° 181 à 191) et Discours du Président de la Haute Autorité à l'Assemblée Commune, le 8 mai 1956.
 - (2) Voir Quatrième Rapport d'Activité de la Haute Autorité, avril 1956, (N° 172 à 174).
 - (3) Voir Quatrième Rapport d'Activité de la Haute Autorité, avril 1956, (N° 217).

La Haute Autorité, par lettre du 20 juillet, a marqué son accord sur les principes qui ont guidé les propositions du Gouvernement belge.

La Haute Autorité prend à sa charge exclusive la différence entre le taux de l'indemnité d'attente et le total mensuel des ressources provenant, soit d'un nouvel emploi, soit de l'allocation de chômage ou de maladie.

Les travailleurs amenés à transférer leur domicile auront droit, s'ils ne sont pas logés par le nouvel employeur, à une indemnité de transfert de 20 000 Fb pour le chef de famille, augmentée de 2 000 Fb par enfant à charge, et de 6 000 Fb pour les célibataires. S'ils sont logés, ils auront droit à la moitié des dites indemnités, qui sont à la charge de la Haute Autorité de même que les frais de fonctionnement des centres de réadaptation professionnelle.

Enfin, la Haute Autorité a proposé la constitution, en Belgique, d'une commission nationale des représentants des organisations de production et de travailleurs, habilitée à donner son avis sur le déroulement des opérations de réadaptation.

42.- Sécurité du travail.- La Communauté, ainsi qu'il a été rappelé en tête de ce Bulletin, a été douloureusement frappée par la catastrophe minière survenue, le 8 août dernier, à MARCINELLE.

Au cours d'une réunion extraordinaire convoquée le 14 août, la Haute Autorité a entendu le rapport qui lui a été fait par ceux de ses Membres et de ses directeurs qui s'étaient rendus immédiatement sur les lieux.

En soulignant l'importance qu'elle attache aux problèmes de sécurité, la Haute Autorité s'est imposé le devoir de tirer tous les enseignements de cette catastrophe.

Reconnaissant que la procédure judiciaire relative à la recherche des responsabilités est de la seule compétence du Gouvernement belge, la Haute Autorité a décidé, à la suite de sa réunion du 14 août:

1°.- de demander au Gouvernement belge de la faire participer à l'enquête administrative et technique engagée pour déterminer les causes de l'accident, et de la tenir informée des mesures de sauvegarde. Trois experts de la Haute Autorité ont été désignés, avec l'accord du Gouvernement belge, pour participer aux travaux de la commission d'enquête.

2°.- De saisir le Conseil spécial de Ministres, en vue de la convocation d'une conférence chargée d'étudier l'état actuel de la sécurité dans le travail minier et de rechercher les moyens propres à porter la sécurité au plus haut degré possible.

Le Conseil s'est réuni, à LUXEMBOURG, le 6 septembre, et les Gouvernements des Etats membres, d'un commun accord avec la Haute Autorité, ont décidé de convoquer une conférence sur la sécurité dans les mines de charbon.

Suivant les termes mêmes du communiqué officiel:

" L'objet de la conférence est de faire aux gouvernements réunis en Conseil spécial de Ministres et à la Haute Autorité des propositions en vue de porter au plus haut degré possible la sécurité dans les mines de charbon. A cet effet, elle s'attachera particulièrement à:

- confronter les règles de sécurité en vigueur actuellement en vue de dégager les plus appropriées dans chaque domaine, ainsi que la structure et l'efficacité pratique, quant à l'application desdites règles, de l'organisation des services de sécurité dans les différents pays.

- déterminer les méthodes propres à assurer l'adaptation constante des règlements à l'évolution des techniques, et à cette fin préparer la création d'un organe permanent des six gouvernements sous la présidence de la Haute Autorité, lequel continuera à assurer les échanges d'informations nécessaires et proposera aux gouvernements l'application des mesures de sécurité les plus efficaces;

- déterminer les mesures propres à établir un contact permanent entre les centrales de sauvetage dans les divers pays, afin de stimuler les efforts accomplis de chaque pays tant en ce qui concerne l'amélioration des moyens qu'en ce qui concerne les méthodes de sauvetage."

La conférence, à laquelle ont participé outre des représentants des administrations nationales, des employeurs et des travailleurs de la Communauté, désignés par leurs gouvernements respectifs, une délégation britannique et des experts du Bureau international du Travail, a commencé ses travaux le 24 septembre, sous la présidence de MM. Léon DAUM et Paul FINET, Membres de la Haute Autorité.

Quatre commissions ont été constituées et ont été chargées des tâches suivantes:

la Commission 1: étudier les accidents collectifs en tenant compte de l'évolution de la technique et en s'attachant particulièrement à mettre en lumière les facteurs d'extensivité, dans les domaines suivants: protection contre feux de mines et incendies, contre le grisou et les poussières.

la Commission 2: étudier les accidents collectifs en tenant compte de l'évolution de la technique et en s'attachant particulièrement à mettre en lumière les facteurs d'extensivité, dans les domaines suivants: mécanisation et électrification, contrôle du toit.

la Commission 3: étudier l'organisation des sauvetages, des services de sécurité et de la surveillance à l'application des règlements, afin de rechercher les mesures propres à leur coordination et à augmenter leur efficacité.

la Commission 4: étudier les problèmes des facteurs humains et notamment l'initiation et la formation professionnelle, méthodes de rémunération, etc... afin de promouvoir les systèmes plus aptes à la prévention des accidents.

Les propositions de la conférence devront être établies pour le 31 janvier 1957 au plus tard. Des conclusions intérimaires pourront être déposées sur les mesures d'urgence à proposer. Sur le vu des conclusions de la conférence, la Haute Autorité fera aux gouvernements réunis en Conseil des propositions sur les mesures qui devraient être adoptées.

43.- Construction de maisons ouvrières.- Au premier septembre 1956, la Haute Autorité avait, dans le cadre du premier programme expérimental et du premier programme de financement de maisons ouvrières, octroyé des crédits permettant la construction de 12 072 logements, de 16 foyers pour célibataires comprenant 381 pièces et de 4 foyers pour les jeunes mineurs.

Le tableau ci-dessous indique l'état de ces logements financés dans les divers pays membres :

P a y s	Nombre de logements financés	d o n t		
		en préparation de construction	en construction	achevés
Allemagne	9 881	1 219	7 673	989
Belgique	1 673	550	951	172
France	250	-	137	113
Italie	68	-	68	-
Luxembourg	50	-	50	-
Pays-Bas	54	-	54	-
Sarre	96	-	96	-
Communauté	12 072	1 769	9 029	1 274

LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA COMMUNAUTE

44.- Conseil d'Association avec le Royaume-Uni.- Le Comité du Charbon du Conseil d'Association entre le Royaume-Uni et la Haute Autorité a tenu sa cinquième réunion à Luxembourg le 7 septembre 1956.

Il a été décidé qu'au cours du quatrième trimestre le Royaume-Uni exporterait 600 000 tonnes de charbon vers la Communauté, soit une augmentation de 100 000 tonnes sur les chiffres primitivement prévus. Le trimestre précédent, les exportations de charbon britannique vers la Communauté s'étaient élevées à 512 000 tonnes.

La prochaine réunion du Comité du Charbon aura lieu à Luxembourg le 15 octobre prochain.

45.- Le Comité de l'Acier a tenu sa cinquième réunion à LONDRES, le 18 septembre 1956.

Le Comité a procédé à un échange de vues sur le développement actuel du marché de l'acier. Il a également examiné la situation du marché de la ferraille, en se référant aux mesures récemment prises en vue de réduire sa consommation. La structure des prix de l'acier dans les deux marchés a été examinée d'autre part, et de nouveaux progrès ont été réalisés dans l'étude de la comparabilité des prix de l'acier et de leur publication, le Comité ayant approuvé le rapport que lui a remis le groupe de travail "Comparabilité des informations sur les prix des aciers".

Dans le contexte des objectifs à long terme actuellement mis au point par la Haute Autorité, le Comité, en accord avec les instructions du Conseil d'Association, a discuté des besoins futurs d'acier. Ces discussions continueront lors d'une réunion jointe des Comités de l'Acier et du Charbon, le 16 octobre, à LUXEMBOURG.

Le Comité a pris note de la politique de réadaptation des travailleurs poursuivie dans la Communauté et, en réponse à une demande de la Haute Autorité, un accord est intervenu sur la communication d'informations concernant l'expérience du Royaume-Uni dans ce domaine.

Les Informations statistiques, éditées par la Haute Autorité, publient, dans le N° 4 (juillet/août 1956) les études suivantes :

- Comparaison des charges salariales dans les industries de la Communauté
- Les salaires et les charges sociales dans les industries de la Communauté
- La pyramide des âges des travailleurs des houillères de la Communauté en 1955
- Taux d'équivalence du pouvoir d'achat à la consommation dans l'industrie sidérurgique, les mines de houille et les mines de fer des pays de la Communauté en 1953, 1954 et 1955 (supplément N° 1).

S E L E C T I O N B I B L I O G R A P H I Q U E

A la demande de plusieurs lecteurs du Bulletin mensuel d'Information, nous publierons désormais, de temps à autre, une notice sur les principaux livres et les principales études intéressant l'activité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

+

+ +

LIVRES

- Henry L. MASON (1) The european Coal and Steel Community
(Experiment in Supranationalism)
Martinus NIJHOFF - The HAGUE - 1955 (153 pages)
- Daniel VIGNES La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
(Un exemple d'administration économique internationale)
Georges THONE - LIEGE - 1956 (196 pages)
- Albert DELPEREE Politique sociale et intégration européenne
Georges THONE - LIEGE - 1956 (293 pages)
- Alain GIRARD et
Pierre MEUTEY Développement économique et mobilité des travailleurs (2)
Institut national d'Etudes démographiques - PARIS
- 1956 (158 pages)
-

(1) Department of Political Science - Tulane University.

(2) Ouvrage élaboré avec le concours de la Haute Autorité.

Institut de Sociologie
de Liège

Migrations provoquées et problèmes sociaux
de mobilité ouvrière (1)

Imprimerie H. VAILLANT-CARMANNE - LIEGE -
1956 (112 pages)

Organisation européenne
de coopération économique
(O.E.C.E.)

L'Europe face à ses besoins croissants en
énergie

PARIS - 1956 (131 pages)

L'industrie du Charbon en Europe

PARIS - avril 1956 (88 pages)

L'industrie sidérurgique en Europe

PARIS - juin 1956 (124 pages)

(1) Ouvrage élaboré avec le concours de la Haute Autorité.

ANNEXE STATISTIQUE

1. ACIER

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS- BAS	COMMUNAUTE
I PRODUCTION D'ACIER BRUT:								
AOUT 1956	2 045	539	979	290	452	280	83	4 668
JUILLET 1956	1 956	462	1 038	295	522	290	93	4 656
AOUT 1955	1 871	481	920	267	404	269	82	4 294
JANVIER-AOUT 1956 (M.M.)	1 912	524	1 090	278	478	285	86	4 653
JANVIER-AOUT 1955 (M.M.)	1 745	480	1 031	258	439	261	80	4 294
II IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES DES PAYS TIERS: (1)								
JUIN 1956	79,6	..	8,2		52,0	2,6	18,9	..
MAI 1956	27,0	18,2	4,4		42,3	1,3	24,0	117,2
JUIN 1955	37,7	25,2	5,7		40,3	0,2	32,6	141,7
JANVIER - JUIN 1956 (M.M.)	44,5	22,1 (2)	3,9		40,2	1,4	20,8	132,9
JANVIER - JUIN 1955 (M.M.)	27,4	17,0	3,3		47,0	0,7	23,6	118,4
III EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS DES PAYS TIERS:								
JUIN 1956	187,6	225,9	241,1		28,6	107,1	23,4	813,7
MAI 1956	164,8	191,3	243,7		33,2	92,5	30,8	756,3
JUIN 1955	116,7	171,6	249,6		17,9	70,5	27,1	653,4
JANVIER - JUIN 1956 (M.M.)	155,1	192,5	233,8		25,5	91,3	25,2	723,5
JANVIER - JUIN 1955 (M.M.)	114,1	162,4	248,7		11,4	73,7	28,3	638,7
	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE/ LUXEMBOURG	FRANCE/ SARRE		ITALIE		PAYS-BAS	COMMUNAUTE
IV LIVRAISONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS LES AUTRES PAYS DE LA COM- MUNAUTE:								
JUIN 1956	87,4	197,6	132,2		4,0		31,4	452,6
MAI 1956	73,0	185,9	121,8		3,1		21,8	405,6
JUIN 1955	63,8	204,2	149,2		5,8		22,5	445,5
JANVIER - JUIN 1956 (M.M.)	74,7	194,4	134,9		3,9		23,5	431,4
JANVIER - JUIN 1955 (M.M.)	75,4	191,5	126,0		6,2		32,2	447,9

(1) Fonte brute, acier brut et produits laminés (finis et finaux)

(2) chiffre moyen des premiers cinq mois 1956.

2. CHARBON

(EN MILLIERS DE TONNES)

	ALLEMAGNE (R.F.)	BELGIQUE	FRANCE	SARRE	ITALIE	PAYS-BAS	COMMUNAUTE
I PRODUCTION DE HOUILLE							
AOUT 1956	11 515	2 174	4 382	1 410	87	996	20 564
JUILLET 1956	11 261	2 042	4 329	1 405	90	1 011	20 138
AOUT 1955	11 022	2 469	4 253	1 449	101	983	20 277
JANVIER - AOUT 1956 M.M.	11 218	2 472	4 581	1 449	89	991	20 800
JANVIER - AOUT 1955 M.M.	10 805	2 418	4 613	1 451	95	979	20 361
II PRODUCTION DE COKE:							
AOUT 1956	3 672	620	1 004	357	292	350	6 295
JUILLET 1956	3 652	605	1 017	358	294	351	6 277
AOUT 1955	3 503	570	859	335	238	331	5 837
JANVIER - AOUT 1956 M.M.	3 591	598	1 005	349	284	349	6 175
JANVIER - AOUT 1955 M.M.	3 324	555	870	326	237	320	5 631
III IMPORTATIONS DE HOUILLE DES PAYS TIERS:							
JUILLET 1956	1 280	192	859	-	630	393	3 354
JUIN 1956	1 168	218	661	-	588	332	2 967
JUILLET 1955	780	132	207	-	609	226	1 954
JANVIER - JUILLET 1956 M.M.	1 049	171	626	-	578	373	2 797
JANVIER - JUILLET 1955 M.M.	458	89	236	-	551	185	1 519
IV EXPORTATIONS DE HOUILLE VERS LES PAYS TIERS:							
JUILLET 1956	238	113	141	70	-	14	575
JUIN 1956	252	103	123	78	-	16	571
JUILLET 1955	212	136	279	180	-	12	819
JANVIER - JUILLET 1956 M.M.	204	112	97	75	-	13	501
JANVIER - JUILLET 1955 M.M.	245	172	340	177	-	8	942
V EXPORTATIONS DE COKE VERS LES PAYS TIERS:							
JUILLET 1956	306	38	8	-	-	85	436
JUIN 1956	283	30	8	-	0	78	399
JUILLET 1955	346	34	19	0	10	76	485
JANVIER - JUILLET 1956 M.M.	300	24	7	0	0	67	397
JANVIER - JUILLET 1955 M.M.	354	18	9	0	1	58	440
VI LIVRAISONS DE HOUILLE ET D'AGGLOMERES DE HOUILLE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:							
JUILLET 1956	910	275	385	-	-	73	1 643
JUIN 1956	968	405	403	-	-	82	1 858
JUILLET 1955	846	377	632	-	-	80	1 935
JANVIER - JUILLET 1956 M.M.	831	341	406	-	-	71	1 650
JANVIER - JUILLET 1955 M.M.	894	471	567	-	-	76	2 008
VII LIVRAISONS DE COKE VERS LES AUTRES PAYS DE LA COMMUNAUTE:							
JUILLET 1956	599	51	13	-	0	94	757
JUIN 1956	588	52	14	-	1	95	750
JUILLET 1955	586	45	19	-	-	91	741
JANVIER - JUILLET 1956 M.M.	597	53	13	-	6	95	764
JANVIER - JUILLET 1955 M.M.	597	43	14	-	-	93	747

VIENT DE PARAÎTRE:

READAPTATION ET RÉEMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Il n'y a pas de progrès sans changement dans la structure des activités professionnelles. Mais la main-d'œuvre doit être mise à l'abri des risques et des charges de ces transformations. L'une des dispositions essentielles du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est de créer, au profit des travailleurs, un *droit à la réadaptation*.

Pour étudier comment ces problèmes se posent et quelles solutions ils trouvent dans l'activité économique et syndicale américaine, la Haute Autorité avait envoyé aux Etats-Unis en 1954 une mission composée de dix-neuf syndicalistes des six pays de la Communauté.

Le rapport de cette mission est publié par la Haute Autorité de la Communauté, en allemand, français, italien, néerlandais et anglais, dans une nouvelle collection «Études et Documents», sous le titre:

RÉADAPTATION ET RÉEMPLOI

DE LA MAIN-D'ŒUVRE

(Préface de M. Paul Finet, Membre de la Haute Autorité)

Un volume de 162 pages, format 25×17,5 cm; Prix. Frsb 50,— (frsfr. 350)

En vente chez le Service des Publications de la Communauté Européenne
à Luxembourg.